

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE553

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

I. A l'alinéa 15, après le mot :

« territoriale »,

insérer les mots :

« ou de la chambre départementale d'Île de France ».

II. En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 64.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.